

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Attribution des aides directes aux acteurs du tourisme en complément du Fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement

Rapporteur : Christian BOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Considérant l'impact économique de la crise sanitaire sur les acteurs du tourisme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé un fonds d'urgence Tourisme et Hébergement consistant en une subvention pour compensation de perte de chiffre d'affaire, pour les entreprises ayant un emprunt d'investissement en cours. Il vise à prendre en charge les échéances du capital restant dû pour la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020, dans la limite de 5 000 € et sous la forme d'une aide forfaitaire.

Ce fonds régional s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés, aux SCI et aux associations de droit privé inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, possédant un numéro SIREN et ayant contracté un ou plusieurs emprunts relatifs à des investissements liés à l'activité touristique.

Il est exclusivement destiné aux acteurs touristiques : hébergements et restauration traditionnelle ainsi que les activités (prestations de service) dont la composante touristique peut être justifiée.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les entreprises doivent justifier une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 20 % du 1er mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente.

Compte tenu du poids économique et social du tourisme sur le territoire, Vienne Condrieu Agglomération a décidé d'abonder au Fonds d'urgence à hauteur de 2€ par habitant, et d'apporter une aide complémentaire du montant équivalent à 50 % de l'aide versée par la Région, soit 2 500 € maximum par bénéficiaire.

Vingt entreprises ont déjà été soutenues par décision du Président (n°20-42 du 9 juin 2020 et n°20-51 du 26 juin 2020) dans le cadre de ses pouvoirs spécifiques liés à la situation d'urgence sanitaire.

La présente délibération propose le soutien à 20 entreprises supplémentaires, qui ont bénéficié d'un accord de la Région, portant ainsi à 40 le nombre d'entreprises su territoire soutenues par ce dispositif

Il est donc proposé de soutenir les entreprises suivantes, ayant bénéficié de l'aide régionale et sollicitant une subvention de l'Agglo :

Entreprises	SIRET	Aide régionale notifiée	Aide complémentaire sollicitée auprès de Vienne Condrieu Agglomération
LA BRASSERIE D'ALICE (Vienne)	80965717400011	5 000,00 €	2 500,00 €
RESTAURATION PARTENAIRES (Fab & Co – Vienne)	79162375400011	5 000,00 €	2 500,00 €
EJHM (Alquimia – Vienne)	84846046500018	5 000,00 €	2 500,00 €
CUISINE ET ZINC (La Cocotte d'Eyzin)	84445456100011	4 593,00 €	2 296,50 €
NICOLY (Restaurant Ô Cévennes – Villette de Vienne)	83487326700019	5 000,00 €	2 500,00 €
SARL LE REVENTEL (Reventin-Vaugris)	49455264900019	2 749,00 €	1 374,50 €
SARL MONNIN (Chez Nous – Vienne)	81970352100016	5 000,00 €	2 500,00 €
NEUF DEVELOPPEMENT (9 Bar – Vienne)	82834607200014	5 000,00 €	2 500,00 €
FERLY (Le P'tit Bouchon – Vienne)	52162962600016	5 000,00 €	2 500,00 €
GARANDEL (Bacchus & Pool – Vienne)	80228281400010	5 000,00 €	2 500,00 €
MADE IN ITALY (Estrablin)	83515084800017	5 000,00 €	2 500,00 €
ORIGIMEL (La grande Evasion – Vienne)	83361755800014	5 000,00 €	2 500,00 €
AMK IMMO (Vienne Tandoori)	87761689600016	5 000,00 €	2 500,00 €
VIGUSOR (Ibis Lyon Sud - Chasse sur Rhône)	50265340500014	5 000,00 €	2 500,00 €
LES SIMONES (Vienne)	82437394800010	3 773,00 €	1 886,50 €
LA ROMAINE (Vienne)	49159476800013	5 000,00 €	2 500,00 €
GAY DORIAN (Antichi Sapori – Vienne)	82526507700016	5 000,00 €	2 500,00 €
SARL CLUSEL CAMBERABERO (Domaine des Vignes – Ampuis)	49845940300016	5 000,00 €	2 500,00 €
BARS ET GOURMETS (Chuzelles)	82186459200018	5 000,00 €	2 500,00 €
LE ROC DE SAINT-ROMAIN (Saint-Romain-en-Gal)	84999093200022	5 000,00 €	2 500,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°20-47 du 18 juin 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux entreprises suivantes :

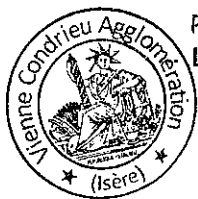
Entreprises	SIRET	Subvention versée par Vienne Condrieu Agglomération
LA BRASSERIE D'ALICE	80965717400011	2 500,00 €
RESTAURATION PARTENAIRES	79162375400011	2 500,00 €
EJHM	84846046500018	2 500,00 €
CUISINE ET ZINC	84445456100011	2 296,50 €
NICOLY	83487326700019	2 500,00 €
SARL LE REVENTEL	49455264900019	1 374,50 €
SARL MONNIN	81970352100016	2 500,00 €
NEUF DEVELOPPEMENT	82834607200014	2 500,00 €
FERLY	52162962600016	2 500,00 €
GARANDEL	80228281400010	2 500,00 €
MADE IN ITALY	83515084800017	2 500,00 €
ORIGIMEL	83361755800014	2 500,00 €
AMK IMMO	87761689600016	2 500,00 €
VIGUSOR	50265340500014	2 500,00 €
LES SIMONES	82437394800010	1 886,50 €
LA ROMAINE	49159476800013	2 500,00 €
GAY DORIAN	82526507700016	2 500,00 €
SARL CLUSEL CAMBERABERO	49845940300016	2 500,00 €
BARS ET GOURMETS	82186459200018	2 500,00 €
LE ROC DE SAINT-ROMAIN	84999093200022	2 500,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020
et a été publiée le 22 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Odine PERROT-BERTON
Odine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

